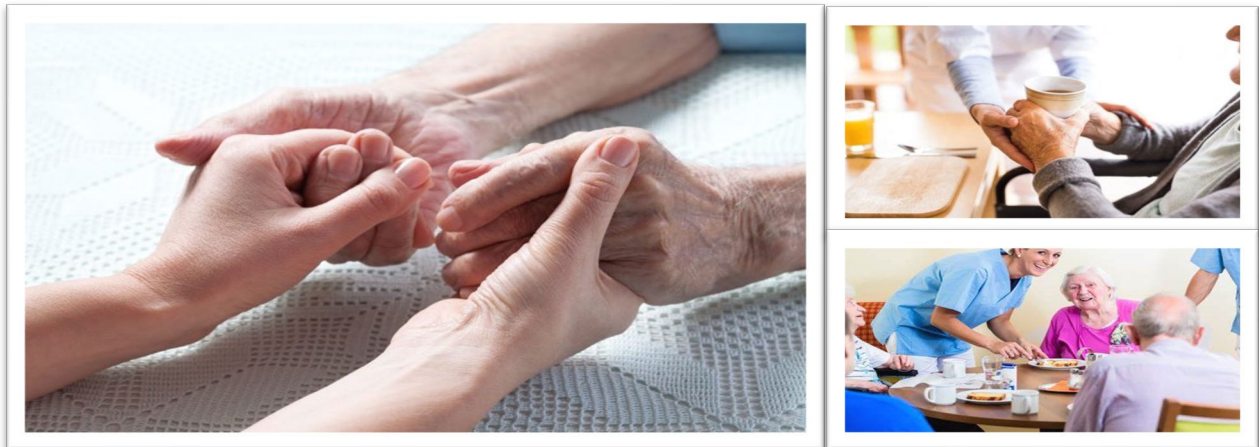


MAJ 25/11/2024



CAP Agent Accompagnant au Grand Age

[LIEN FRANCE COMPÉTENCES](https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37669/)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37669/>

UFA BAUDIMONT - ARRAS

- **PUBLIC**

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif

de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

- **PRÉREQUIS**

Être titulaire du DNB CFG ou niveau 3ème . Accessible via VAE <http://www.vae.gouv.fr>

Avoir 15 ans minimum au 31/12 de l'année d'inscription.

- **MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS**

Sur entretien et dossier. Validation de la candidature sous 1 mois sous réserve des accords de prise en charge ou signature du contrat d'alternance.

Début de formation septembre

Délais : article L.6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. »

- **OBJECTIFS PROFESSIONNELS**

A l'issue, le la jeune sera capable de

Maintenir en état le cadre de vie des personnes (entretien des espaces collectifs et sphère privée)

Entretien le linge

Servir les repas

Veiller au bien être des personnes

Promouvoir l'autonomie de la personne dans son espace privé

Contribuer au projet personnalisé dans le cadre d'un travail d'équipe.

Le professionnel accompagne la personne dans la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne, sociale. Il participe à la mise en œuvre du projet personnalisé et pratique ses tâches sous l'autorité d'un responsable hiérarchique. Il exerce au sein de structures sociales ou médico-sociales accueillant des personnes âgées

Qualités requises : aimer le contact, être à l'écoute et dynamique, faire preuve de bienveillance. Avoir de l'intérêt pour exercer des activités de service auprès de personnes soit à leur domicile soit en structures collectives (EHPAD, hôpitaux ...).

- **PERSPECTIVES POST-FORMATION**

Suite de parcours possible en Bac Pro ASSP ou MCAD. Les débouchés professionnels et types d'emploi accessibles sont : Agent polyvalent d'EHPAD, Agent polyvalent de maison de retraite, Agent de service en maison de retraite.

CODE RNCP

37669

CERTIFICATEUR

MINISTRE DE
L'EDUCATION
NATIONALE ET DE LA
JEUNESSE

DATE DE
PUBLICATION DE LA
FICHE

09/06/2023

DATE D'ÉCHÉANCE
DE
L'ENREGISTREMENT

31/08/2028



ORGANISATION DE LA FORMATION

• MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports Théoriques et pratiques – Enseignement général et Professionnel – Mise en situation professionnelle

Centre deux jours par semaine et toutes les 1ère semaines complètes des vacances scolaires, le reste du temps en entreprise

• MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le référentiel de certification est organisé en unités constitutives d'un ensemble de compétences et connaissances cohérent au regard de la finalité du diplôme. Il peut comporter des unités dont l'obtention est facultative. Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve.

Les candidats s'inscrivent à l'examen du diplôme. Ils reçoivent, pour les unités du diplôme qui ont fait l'objet d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, une attestation reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme, et donc des blocs de compétences correspondant.

Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme (voir, notamment, les règlements d'examen et les définitions d'épreuves) : forme ponctuelle

Epreuve écrite et/ ou orale selon le bloc de compétences

• NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum 8 – maximum 15

• DURÉE DE LA FORMATION

905 heures en centre (pour un parcours normal) échelonnées sur 24 mois (possibilité d'adaptation de parcours selon la situation)

• PROGRAMME

Services et entretien dans l'environnement collectif de la personne

Promotion de l'autonomie de la personne dans son espace privé

Français / Histoire Géographie et Enseignement Moral et civique

Mathématiques et physiques chimie

Éducation physique et sportive

Prévention Santé Environnement

Langue vivante étrangère

• TARIFS DE LA FORMATION

Conditions tarifaires sur demande

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 «fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage». Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Tarif de la Formation : coût parcours OPCO par année de formation 7,722 € 00. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

• ENTREPRISES

structures sociales ou médico-sociales accueillant des personnes âgées.

• ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Accueil et l'accès des publics en situation de handicap.

Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adaptation pédagogique de la prestation possible en fonction de la situation

Service handicap du CFA Jean Bosco :
handicap@cfajeanbosco.fr

Service mobilité du CFA Jean Bosco :
mobilité@cfajeanbosco.fr

• TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION (les 1ers résultats seront connus en 2026)

Taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels	Taux d'interruption en cours de formation	Taux d'insertion professionnelle à 6 mois	Taux de poursuite d'études
NC	NC	NC	NC

*NC Non Concerné

• VALEUR AJOUTÉE:

Accompagnement (Point Ecoute) et accompagnement humain , sécurisation des parcours, passerelle formation initiale et apprentissage

Préparation de concours

Projets pédagogiques

Connaissance du secteur sanitaire et social

Réseaux d'entreprises

La liste des formateurs de cette formation peut être communiquée sur demande



COORDONNÉES

UFA BAUDIMONT
17 rue Saint Maurice – CS 40573
62008 ARRAS Cedex
03 21 16 18 00

**EXPERT MISE EN
RELATION SERVICE
DÉVELOPPEMENT F
A DU SECTEUR :**

Katia SAUS

**SERVICE
DÉVELOPPEMENT
UFA BAUDIMONT**

Julie LECLERCQ
Quentin LEGROS